

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 27/10/2006

Numéro de FTS : 64-001.6

Date de révision : 29/04/2015

Révision No : 5

## Ultradent® Diamond Polish Mint (0.5 and 1.0 micron)

### SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT/DE LA PREPARATION ET DE L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identification du produit

**Code Produit** : EDR/15051, DS/15052  
**Nom du produit** : Ultradent® Diamond Polish Mint (0.5 and 1.0 micron)  
**Description du produit** : Diamond Polish

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes** : Pâte de polissage dentaire professionnelle pour restaurations composites et céramiques

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fabricant

Ultradent Products, Inc.  
 505 W. 10200 S.  
 South Jordan UT 84095

##### Distributeur

Ultradent Products GmbH  
 Am Westhover Berg 30  
 51149 Cologne Germany  
 Email : infoDE@ultradent.com

**Téléphone d'urgence** : +49(0)2203-35-92-0

#### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

**CHEMTREC (AMERIQUE DU NORD)** : (800) 424 - 9300  
**(INTERNATIONAL)** : +1(703) 527 - 3887

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUES

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon la directive 1999/45/EC

: Le mélange a été évalué et/ou testé pour ses risques physiques, sur la santé et environnementaux et la classification suivante s'applique.  
 Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

##### Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

**Santé** : Aucune

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Classification selon la directive 1999/45/EC** : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

##### Classification selon la directive (EC) N° 1272/2008 [CLP]

**Mention (S) de danger** : 9502 HLMN : Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux pour la santé.

#### Déclaration(s) de précaution

**Prévention** : P280 : Porter des gants protecteurs/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection de la face et du visage.

#### Réponse

: P305 : SI DANS LES YEUX :  
 P351 : Rincer précautionneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.  
 P337 + P313 : Si une irritation oculaire persiste : Obtenir un avis médical / des soins médicaux.

#### Stockage

: P273: Eviter le rejet dans l'environnement.

#### Élimination

: P501 : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux.  
 (EC 1975L0442-20/11/2003)

#### 2.3. Autres dangers

**Préoccupations immédiates** : Aucune

### SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION CONCERNANT LES COMPOSANTS

#### 3.1. Substances

Non Applicable

#### 3.2. Mélange

Nom chimique	CAS	N° EINECS	poids %	Classification selon la directive 67/548/EEC	Classification selon la réglementation (CE) N° 1272/2008

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 27/10/2006

Numéro de FTS : 64-001.6

Date de révision : 29/04/2015

Révision No : 5

## Ultradent® Diamond Polish Mint (0.5 and 1.0 micron)

					[CLP]
Poudre de diamant	7782-40-3	231-953-2	< 5	Xi ; R36/37/38 ; R22	Non classifié
Parfum Peppermint	8006-90-4	N.A.	≤ 1	Xi ; R36/37/38	Irr. Peau, Cat. 2 ; Sens. Peau, Cat. 1 ; Tox. Aquat, Cat. 2 ; H315, H317, H411

Pour le texte complet des positions-H et des phrases-R, voir section 16.

### SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Pour les yeux

: Rincer les yeux à grande eau pendant au moins 5 minutes. Obtenir des soins médicaux si l'irritation se développe ou persiste.

##### Pour la peau

: Aucune mesure particulière requise.

##### En cas d'ingestion

: En cas d'ingestion de petites quantités, le produit est inoffensif, autrement, consulter un médecin.

##### En cas d'inhalation

: Aucun traitement spécifique n'est nécessaire car ce produit ne présente pas de risque d'inhalation. En cas d'exposition excessive à des poussières ou de vapeurs, transporter à l'air libre et obtenir des soins médicaux si une toux ou d'autres symptômes se développent.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et retardés

##### Yeux

: Peut être modérément irritant pour les yeux.

##### Peau

: Peut provoquer une légère irritation.

##### Ingestion

: Peut être nocif si ingéré en grande quantité.

##### Inhalation

: Non attendu pour ce produit.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

##### Note au médecin

: Non Applicable

### SECTION 5 : MESURES EN CAS D'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction

: Se reporter à la section 5.3 Equipement de lutte contre l'incendie

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

##### Produits de combustion dangereux

: Aucun connu.

##### Risques d'explosion

: Non déterminé

##### Explosion de feu

: Non déterminé

##### Sensible aux décharges statiques

: Non déterminé

##### Sensibilité aux chocs

: Non déterminé

#### 5.3. Conseils aux pompiers

##### Procédures de lutte contre l'incendie

: Evacuer la zone et lutter contre le feu à une distance sûre.

##### Equipement de lutte contre l'incendie

: Eau pulvérisée, brouillard ou brume, mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO2).

### SECTION 6 : MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### Procédures générales

: Consulter la section 8 pour les équipements de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions environnementales

##### Ecoulement dans l'eau

: Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les drains qui peuvent mener aux voies navigables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Petit écoulement

: Absorber avec un tissu de l'eau et du savon.

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 27/10/2006

Numéro de FTS : 64-001.6

Date de révision : 29/04/2015

Révision No : 5

## Ultradent® Diamond Polish Mint (0.5 and 1.0 micron)

### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections : Non Applicable

### SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation : Utiliser un équipement de protection adapté.

Stockage : Voir l'étiquetage des produits

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Durée de vie : Voir l'étiquetage des produits

#### 7.3. Utilisation finale spécifique (s)

Utilisation finale spécifique (s) : Pâte de polissage dentaire professionnelle pour restaurations composites et céramiques

### SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres de contrôle : Non déterminé

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des yeux / du visage : Porter des lunettes de protection

Protection de la peau : Non nécessaire pour une utilisation normale.

Protection respiratoire : Une bonne ventilation générale doit être suffisante pour contrôler les niveaux atmosphériques.

### SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Etat physique : Pâte

Couleur : Blanchâtre à gris pâle

Odeur : Menthe

#### 9.2. Autres informations

Pourcentage de volatilité : Non déterminé

### SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1. Réactivité

Réactivité : Stable

#### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique : Stable si conservé et stocké selon les conditions recommandées.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisations dangereuses : Aucune

#### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non déterminé

#### 10.5. Matériaux incompatibles

Matières incompatibles : Non déterminées

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu.

### SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### AIGU

Notes : Dispositif biocompatible lorsqu'il est utilisé selon les directives des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

### SECTION 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aquatique (Aigue)

LC<sub>50</sub> 96 HEURES : Non déterminé

EC<sub>50</sub> 48 HEURES : Non déterminé

EC<sub>50</sub> 96 HEURES : Non déterminé

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité : Non déterminé

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 27/10/2006

Numéro de FTS : 64-001.6

Date de révision : 29/04/2015

Révision No : 5

## Ultradent® Diamond Polish Mint (0.5 and 1.0 micron)

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation : Non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol : Non déterminé

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Non déterminé

### 12.6. Autres effets indésirables

Données environnementales : Non disponible

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthode d'élimination : Eliminer en conformité avec les règlements gouvernementaux. (EC 1975L0442-20/11/2003)

## SECTION 14 : INFORMATIONS CONCERNANT LE TRANSPORT

### 14.1. Numéro UN

Numéro UN : N/A

### 14.2. UN Nom propre d'expédition

UN Nom propre d'expédition : Marchandise non dangereuse

### 14.3. Classe de danger pour le transport (s)

Classe de risque primaire / division : N/A

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : N/A

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marin # 1 : N/A

### 14.6. Précautions particulières pour l'utilisateur

ADR – route : Marchandise non dangereuse

RID – rail : Marchandise non dangereuse

IMDG – mer : Marchandise non dangereuse

IATA – air : Marchandise non dangereuse

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL73/78 et au recueil IBC

Transport en vrac : Marchandise non dangereuse

## SECTION 15 : INFORMATION CONCERNANT LA REGLEMENTATION

### 15.1. Les règles de sécurité, de santé et de l'environnement / législation particulières à la substance ou du mélange

RoHS : Se référer à la directive 93/42/CEE Dispositifs médicaux

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique : Voir section 11

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Phrases R appropriées et / ou

H (nombre et texte complet)

: R22 : Nocif si ingéré.

R36/37/38 : Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau.

Tox. Aquat., Cat. 2 : toxicité aquatique, Catégorie 2

Irr. Peau, Cat. 2 : Irritation Cutanée, Catégorie 2

Sens. Peau, Cat. 1 : Sensibilisation Cutanée, Catégorie 1

H315 : Provoque l'irritation de la peau.

H317 : Peut provoquer une réaction cutanée allergique

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques avec effets à long-terme.

### Préparé par:

Anu Kattoju

### Informations additionnelles

: Cette fiche remplace la fiche du 27/10/2014. Révision : **Section 1** : .  
**Section 2** : GENERALITES EN CAS D'URGENCE - SOINS IMMEDIATS. **Section 10** : POLYMERISATION DANGEREUSE, STABLE. **Section 11** : AIGUE (ORALE LD<sub>50</sub> (rat), INHALATION LD<sub>50</sub> (rat). **Section 14** : MARITIME (OMI/IMDG) (POLLUANT MARIN N° 2). **Section 15** : RoHS, SECTION 15 : information

# FICHE TECHNIQUE DE SECURITE

Conformément à la loi (EC) N° 453/2010

Usage dentaire



Date d'émission : 27/10/2006

Numéro de FTS : 64-001.6

Date de révision : 29/04/2015

Révision No : 5

---

## Ultradent® Diamond Polish Mint (0.5 and 1.0 micron)

---

### Déclarations générales

### Responsabilité du fabricant

concernant la réglementation. **Section 16 : DECLARATION GENERALE.**

: NA = Non Applicable

: POUR UNE UTILISATION DENTAIRE UNIQUEMENT. A utiliser selon les instructions. Les informations et les recommandations sont faites à partir de sources (fiche(s) techniques de sécurité pour les matières premières et connaissance du fabricant) supposées exactes. Cependant Ultradent Products, Inc. ne donne aucune garantie concernant l'exactitude des informations ni l'applicabilité des recommandations et n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des utilisateurs. Chaque utilisateur devrait revoir ces recommandations dans le contexte spécifique à l'utilisation prévue et déterminer si elles sont appropriées.